



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 22 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Ivaylo Gatev (Bulgarie)

Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée

« Activités opérationnelles de développement :

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a tenu une discussion générale sur la question, a examiné les projets de texte y relatifs et s'est prononcée à leur sujet à ses 18^e, 21^e, 22^e et 25^e séances, le 12 octobre et les 9, 20 et 22 novembre 2023. Les débats qu'elle a consacrés à la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 6^e séances, du 2 au 4 octobre 2023². Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en trois parties, sous les cotes [A/78/465](#), [A/78/465/Add.1](#) et [A/78/465/Add.2](#).

¹ [A/C.2/78/SR.18](#), [A/C.2/78/SR.21](#), [A/C.2/78/SR.22](#) et [A/C.2/78/SR.25](#).

² Voir [A/C.2/78/SR.2](#), [A/C.2/78/SR.3](#), [A/C.2/78/SR.4](#), [A/C.2/78/SR.5](#) et [A/C.2/78/SR.6](#).



Point 22 a)

Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/78/72-E/2023/59](#) et [A/78/72/Add.1-E/2023/59/Add.1](#)).

Point 22 b)

Coopération Sud-Sud pour le développement

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud ([A/78/290](#)) ;

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa vingt et unième session ([A/78/39](#)).

4. À sa 18^e séance, le 12 octobre 2023, la Commission a entendu des déclarations liminaires du Directeur par intérim du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, au titre du point 22 a), et de la Directrice des fonds d'affectation spéciale du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, au titre du point 22 b).

5. À la 21^e séance, le 21 novembre, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie.
